



## Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

### CTP CENTRAL PREFECTURE DU 18 NOVEMBRE 2010 INTERVENTION FILIERE SOCIALE

**Les représentants du personnel FO de la filière sociale regrettent la disparition du CTP spécifique Service Social et souhaitent attirer votre attention sur les points suivants.**

#### **Le climat général du terrain**

De façon particulière, nous vous alertons aujourd'hui sur le climat qui se dégrade de jour en jour au sein de notre réseau.

Les assistants sociaux, aujourd'hui, pour certains, sont en souffrance, et évoquent un ras le bol, des pressions importantes, de la solitude, de l'absence de reconnaissance, de la démotivation, un sentiment d'abandon, et une envie de partir.

De façon générale, un grand nombre exprime un malaise profond et une perte de motivation, même chez certains CTR.

Des constantes reviennent souvent :

- sentiment de ne plus pouvoir donner du sens au travail quotidien, d'être touchés par cette maladie qui gangrène beaucoup de services actuellement qui est de devenir un « objet » au profit d'une politique quantitative ou du paraître;

- sentiment aujourd'hui que la préoccupation des dirigeants de notre service n'est plus de savoir si nous faisons bien notre travail, mais uniquement que nous soyons présents sur les sites sans se soucier des conséquences que cela peut avoir sur notre organisation et des répercussions sur la qualité de notre travail.

Les statistiques IRISS, la continuité de service à tout prix..., sont des éléments importants à prendre en compte. Nous avons besoin de prendre de la hauteur.

#### **Des méthodes managériales qui se radicalisent**

On nous rapporte que dans certaines régions des conflits apparaissent car des collègues aujourd'hui craquent et la réponse apportée est la menace d'une sanction disciplinaire.

Or pour nous, c'est le début de symptômes qui doivent vous inquiéter.

Des collègues nous rapportent aussi que dans leur région, on pratique l'intimidation, l'obligation de répondre aux ordres sans discussions.

On peut aujourd'hui sous pression nous demander des actes qui ne sont pas conformes aux conventions signées.

Ces pratiques envers des agents en situation de changement ou en difficulté, nous apparaissent d'un autre temps et ne sont pas dignes des enjeux de demain.

#### **Un réseau mal positionné**

Notre réseau d'AS est géré financièrement en préfecture, mais des actes de gestion sont maintenant re-concentrés au ministère ; nos CTR sont implantés dans les préfectures de régions.

Est ce cela une organisation moderne en phase avec la RGPP ?

Cette re-concentration des actes de gestion, qui ne semble pas être appliquée par l'ensemble des préfectures, jette un trouble et touche aux finalités même du mouvement de réforme.

Par ailleurs, cette difficulté de positionnement est devenue un enjeu majeur et doit faire l'objet d'une attention toute particulière pour que soit trouvée une organisation adaptée aux contraintes de demain, d'où la nécessité d'un CTP propre au réseau.

Aujourd'hui, ce trouble dans notre positionnement, ne permettra pas d'accompagner correctement les changements du réseau.

Vous donnez la main aux SG des préfectures pour verser les réserves d'objectifs alors que vous avez une organisation régionale et nationale de la filière sociale.

Cela se traduit par une grande disparité de traitement en fonction des départements en raison de modalités d'attribution et d'appréciation différentes, parfois même très subjectives de la manière de servir.

Les contraintes imposées par le réseau ne sont pas les mêmes que celles des préfectures. Les modes de gestion très cloisonnés et verticaux des administrations territoriales ne permettent plus de récompenser un travail global et transversal d'un assistant social sur un périmètre bientôt interministériel.

Aujourd'hui, certains SG se fichent que nous assurions la continuité de service d'une autre préfecture, que nous revenions lors d'un pont pour assurer la permanence de la région, que nous intervenions auprès de policiers car ce n'est pas le même «programme». Le CTR doit donner des préconisations pour l'attribution de la réserve d'objectifs mais son avis n'est pas forcément suivi.

Dans certains départements, nous commençons à entendre : *«si mon AS intervient dans les DDI, nous leur demanderons une participation»*.

Cette situation commence à provoquer des conflits d'organisation, des conflits de personne et des postures RADICALES chez certains AS en refusant d'en faire plus.

### **Les charges de travail inégales**

L'absorption en 2010 des personnels de la Culture dans les effectifs a généré dans certains départements, un surcroît important de travail tant sur le plan de situations à gérer que sur le nombre de permanences et de passages à effectuer, en moyenne + 30 à 50 %.

Le quota de 1000 fonctionnaires par AS passe du jour au lendemain à 1200 sans aucune concertation ni information officielle. De plus la réalité démontre qu'il y a des départements où ce quota est largement au dessus. Qu'est-il prévu pour eux ?

Et maintenant, nous apprenons que nous aurons telle ou telle DDI en charge... Sans se préoccuper de savoir si cela va pouvoir se réaliser, si en local la charge de travail n'est pas déjà importante, sans savoir si les moyens mis en place pour accompagner ce changement seront présents etc...

Ceux qui auront en charge ces DDI auront-ils une compensation ?

### **Des exigences à revoir**

Ces nouvelles contraintes auront de toute évidence un impact fort sur les organisations de travail de demain et pour certains AS sur leur santé.

Continuer à imposer un rythme de permanences sur site tel qu'il était fait, n'est plus envisageable ; assurer la continuité de service sur un autre département en imposant systématiquement une permanence par semaine, n'est plus envisageable et doit être étudiée au cas par cas.

Nous avons toujours accepté cette contrainte très imprégnée dans notre culture institutionnelle mais ses modalités doivent maintenant être retravaillées.

Comment allons-nous assurer une continuité de service sur une région pendant les congés avec d'autres AS appartenant à d'autres Ministères et qui eux n'ont pas ces contraintes ?

Nous avons le sentiment de dévalorisation de notre travail quotidien. Nous commençons à entendre des réflexions du style *«et bien, les AS ne doivent pas avoir grand chose à faire pour qu'on les envoie toujours ailleurs»*.

Ces exigences, devenues excessives, risquent de compromettre l'image de notre réseau et bafouent également nos valeurs et nos exigences que nous avons en voulant effectuer un travail de qualité auprès des personnes et des groupes qui ont de plus en plus besoin de nous en ces temps difficiles.

Aujourd'hui, les niveaux d'exigence risquent de compromettre le travail et les efforts fournis par tous.

Nous avons bien conscience aussi que nous sommes dans une période difficile pour tous, que les enjeux de demain sont importants, mais n'oubliez pas non plus que derrière ces restructurations, ces évolutions, les statistiques, les ETP, les ratios, etc., il y a des hommes, des femmes tous différents avec leur singularité, leurs fragilités et leurs forces.

Nous sommes tous prêts à vous suivre, à mouiller notre chemise ensemble mais pour cela il devient urgent de revoir votre politique d'accompagnement de vos personnels.

### **Nous vous demandons donc**

- 1- **Le rétablissement d'un CTP du service social afin de pouvoir suivre les évolutions et leurs conséquences et réinstaurer un véritable lieu de concertation et de travail ;**
- 2- **D'engager une véritable politique de prévention des risques psychosociaux au sein même de notre réseau en appliquant le plan de prévention national. Nous souhaitons également que soit organisé clairement le suivi des AS par les médecins de prévention, avec la possibilité de rencontrer le médecin du département limitrophe.**
- 3- **De renforcer la capacité de l'encadrement à accompagner aux changements les AS en travaillant la maîtrise des aspects relationnels.**
- 4- **Un accompagnement collectif du changement avec de véritables réunions de réseau plus régulières où il ne serait pas uniquement questions de statistiques et de messages, de réinstaurer un véritable dialogue social avec la mise en place d'un groupe de travail.**
- 5- **De travailler de façon urgente sur le positionnement du réseau au sein de notre institution pour qu'il soit efficace, cohérent et opérationnel pour affronter ces évolutions allant dans le sens des réformes générales. Nous ne voulons plus de disparité et nous souhaitons, une bonne fois pour toute, que des décisions soient prises. Nous demandons également que vous donniez les moyens au BPTS de prendre en charge la gestion du réseau dans l'attente d'un éventuel repositionnement pour que soit traité dans des délais raisonnables les dossiers personnels des AS.**
- 6- **D'obtenir une compensation financière pour tous ceux et celles qui auront été impactés par les réformes ou les réorganisations de service en absorbant des personnels en plus.**
- 7- **De rédiger des conventions interministérielles claires, précises, pour travailler de façon efficace dans une bonne harmonie, dans le respect de la déontologie et nous demandons le strict respect de ces conventions.**
- 8- **D'engager un véritable travail de fond pour revoir les modalités de fonctionnement, la méthode et les exigences imposées afin de redonner du sens à nos interventions et pour faire face aux nouvelles contraintes.**

Vos représentants Fo de la filière sociale :

**Françoise GRACIANO**  
**Agnès HELLEC**  
**Aline LESPAGNOL-RIZZI**  
**Julie SOULET**  
**David PEVERELLI**

